

Préavis 5/2021.

Demande d'autorisation générale de plaider

Mme la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances composée de Daniel Jaquet, président, François Theintz, membre, Michel Gfeller, membre, ainsi que Marcela Martin et Sandrine Nappez, suppléantes, s'est réunie le 30 août, le 13 septembre et le 21 septembre 2021 dans le cadre de son mandat afin de préparer ce rapport.

Nous avons aussi rencontré plusieurs membres de la Municipalité qui nous ont exposé le préavis et ont répondu à nos questions. Nous les remercions ici pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et les précisions qu'ils nous ont apporté.

Cette demande d'autorisation générale de plaider est proposée à chaque changement de législature et a déjà été soumise à approbation du Conseil Général par les municipalités précédentes.

Nous ne pouvons qu'appuyer l'engagement de la Municipalité d'informer le Conseil Général de toute utilisation qui sera faite de cette autorisation de plaider.

La commission des finances ne voit donc pas d'objections à cette demande de la Municipalité et propose donc au Conseil Général d'approuver ce préavis tel que présenté.

Daniel Jaquet



François Theintz



Michel Gfeller

